



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL du
04 septembre 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 19h30 à la mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf Mme Isabelle PERRIN, excusée, qui donne procuration à M. Serge HIET.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL est nommé secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Parc de la mairie : attribution des lots pour le marché renaturation

Vu la consultation sous procédure adaptée, lancée le 17 juin 2025, via la plateforme « Proxilégales » ; vu l'analyse technique des offres ; vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) en date du 04 septembre 2025 ;

Considérant que lorsque les candidats ont ajouté des prestations au CDPGF (Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), les candidats ont été considérés comme irréguliers ainsi l'offre a été rejetée.

Considérant que lorsque les candidats ont détaillé la CDPGF conformément au CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), les candidats ont été considérés comme réguliers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide

- de retenir pour le lot 01 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS l'offre de l'entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 116 613,25€ PSE comprises.
- de déclarer le lot 02 : SERRURERIE comme infructueux en raison du montant excessif de la seule offre qui a été reçue par l'entreprise IDVERDE (54 % de plus que l'estimation).

2. Décisions modificatives budgétaires :

Depuis 2021, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose un Indicateur de Pilotage Comptable (IPC).

Cet indicateur est calculé, une fois le compte de gestion/compte financier unique définitivement validé, à partir des résultats de 35 Contrôles Comptables Automatisés (CCA) d'hélios.

L'exploitation des CCA tout au long de l'année doit donner lieu à des travaux conjoints entre la commune et le Service de Gestion Comptable (SGC) afin de résoudre les anomalies détectées et améliorer, ainsi, la qualité des comptes de la commune.

Les modifications concernent les résultats d'affectations de la délibération n°25-019 en date du 1^{er} avril 2025.

Les montants d'affectation du résultat pour 2025 sont donc :

au 1068 Recettes Section d'Investissement : + 49 460.49 euros
au 002 Recettes Section de Fonctionnement : + 1 697 953.02 euros
au 001 Recettes Section d'Investissement : + 1 360 539.51 euros.

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes pour être en concordances avec Hélios :

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	article	montant	chapitre	Article	montant
001		-49 461,00 €	10	1068	-1 410 000,51 €
			001		+1 360 539,51 €
Total		-49 461,00 €	Total		-49 461,00 €

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	article	montant	chapitre	Article	montant
			002		+0,02 €
Total			Total		+0,02 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications budgétaires pour le budget principal 2025

La séance est levée à 19h40.